



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 novembre 2017

Publié le 16/11/2017

Date convocation : 7 novembre 2017

Nombre de présents : 17

L'an deux mille dix-sept et le mardi quatorze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Françoise BRYLINSKI, Gérard CHAPEL, Armelle CHAPON, Alain CLEMENT, Michel DUSSAUD, Michel FAISSAT, Alain GENES, Gérard JEAN, Tamara KUZMIC, Jocelyne LECLERE, Madeleine MARTINEZ, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Procuration : Hervé BRAHIC à Luc VEYRAT

Absents : Amélie BRANTE, Corinne D'ALETTO, Anne CAMPS, Dominique CARRE, Denis MARCOUX

Secrétaire de séance : Michel FAISSAT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

1. Régie des eaux : règlements de services

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 13/11/17, il convient de modifier les règlements des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Ces règlements entreront en vigueur au 01/01/2018.

UNANIMITE

2. Régie des eaux : tarifs 2018

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 13/11/17, il convient d'actualiser les tarifs pour les travaux et interventions réalisés par le service des eaux, ainsi que le tableau des redevances.

M. le maire demande au conseil municipal d'approuver les tarifs 2018 pour les travaux et interventions réalisés par le service des eaux présentés ci-dessous :

Branchement au réseau d'eau potable d'une longueur inférieure ou égale à 5 m	Forfait	1416.67 € HT
Plus-value pour le mètre linéaire supplémentaire de tranchée au delà de 5 mètres	ML	108.33 € HT
Branchement au réseau de collecte des eaux usées d'une longueur inférieure ou égale à 5 m	Forfait	1416.67 € HT
Plus-value pour le mètre linéaire supplémentaire de tranchée au delà de 5 mètres	ML	108.33 € HT
Intervention technique chez un abonné	Heure	80 € HT
Etalonnage de compteur d'eau	Unité	99 € HT
Frais de dossier pour l'ouverture d'un contrat d'abonnement au service des eaux	Unité	gratuit
Frais de dossier pour la fermeture ou réouverture d'un branchement consécutive à non paiement	Unité	65 € HT
Pénalité pour intervention abusif d'un technicien de la régie des eaux	Unité	65 € HT
Pénalité pour intervention sur réseau eau ou assainissement suite à négligence, imprudence ou malveillance d'un usager	Unité	250 € HT
Pénalité pour vol d'eau sur le réseau eau potable	Unité	3 000 € HT
Forfait "assainissement" pour non raccordement au réseau d'Eau Potable (montant à l'année)	Forfait	250 € HT
Pénalités pour retard de paiement	Forfait	25 € HT

- d'approuver les redevances 2018 :

EAU POTABLE	
Abonnement (part fixe)	24.64 euros HT / semestre (soit 0.137 euros HT / jour)
Consommation (part variable)	0.8850 euros HT / m3
ASSAINISSEMENT	
Abonnement (part fixe)	20.94 euros HT / semestre (soit 0.116 euros HT / jour)
Consommation (part variable)	1.5520 euros HT / m3

UNANIMITE

3. Régie des eaux : budget AEP - DM n° 2

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 13/11/17, le conseil municipal accepte de prendre la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chap-67 673 – Titres annulés sur exercice antérieur	1 800 €	
Chap-011 6068 – Autres matières et fournitures	-1 800 €	
TOTAL	0 €	0 €

UNANIMITE

4. Régie des eaux : budget assainissement - DM n° 2

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 13/11/17, le conseil municipal accepte de prendre la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Chap-67 673 – Titres annulés sur exercice antérieur	2 800 €	
Chap-011 6156 – Maintenance	-2 800 €	
TOTAL	0 €	0 €

UNANIMITE

5. Budget Lotissement Les Vignes – Décision Modificative n° 1

Afin de mener à bien l'exercice 2017, le conseil approuve la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
D-011-608 : Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	2 627.75 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65-6522 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0.00 €	2 678.75 €	0.00 €	0.00 €
R-70-7015 : Vente de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	51.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 627.75 €	2 678.75 €	0.00 €	51.00 €
TOTAL GENERAL		51.00 €		51.00 €

UNANIMITE

6. Lotissement les Vignes : dissolution du budget annexe

L'ensemble des opérations afférentes au budget du lotissement les Vignes étant réalisées, et en accord avec le comptable public, le conseil décide la dissolution du budget annexe.

UNANIMITE

7. Mise en place du RIFSEEP

M. le Maire informe le conseil municipal que le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié a institué un nouveau régime indemnitaire de référence tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au sein de la Fonction Publique d'Etat

Ce nouveau régime indemnitaire a vocation à se substituer à l'ensemble des régimes indemnitaires existants.

Le RIFSEEP ne pourra se cumuler avec l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS), l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et l'Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures (IEMP),

Le conseil approuve l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) à compter du 1^{er} janvier 2018, et décide de ne pas instaurer le Complément Indemnitaire Annuel (CIA),

UNANIMITE

8. Modification du tableau des effectifs

M. le Maire explique au conseil qu'il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs municipaux afin de prendre en compte la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à 30 heures et la suppression de l'ensemble des postes vacants et non pourvus suite départs à la retraite, suite avancements de grade...

UNANIMITE

9. Lancement campagne de recensement 2018

La prochaine enquête de recensement de la population va se dérouler du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Pour préparer et réaliser cette enquête de recensement, la commune doit mettre en œuvre des moyens humains, matériels et financiers.

Il convient de recruter de sept agents recenseurs pendant un mois rémunéré sur la base d'un temps complet à 1480.30 euros brut mensuel.

En cas d'intervention d'agents communaux, ces derniers seront rémunérés en heures complémentaires et supplémentaires dans le respect de la durée légale du temps de travail.

Il convient de nommer Mme Marylène TAURELLE, coordinatrice du recensement, de nommer Mme Livia MEJAK, coordinatrice adjointe,

UNANIMITE

10. Tarifs communaux 2018

Le conseil municipal approuve les tarifs communaux pour l'année 2018.

UNANIMITE

11. Instauration d'une redevance pour travaux sur ouvrages des réseaux gaz

Le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 prévoit l'instauration d'une redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers de travaux sur des réseaux de distribution de gaz.

UNANIMITE

12. Récupération voirie Lotissement les Cyprès

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il convient de récupérer la voirie du lotissement Les Cyprès pour un euro symbolique.

UNANIMITE

13. CCPU Statuts – compétences eau et assainissement

A la suite du report de la prise de compétence eau/assainissement en 2020 (au lieu de 2018) par la CCPU, et du consensus qui s'est dessiné entre les communes membres en commission permanente, la CCPU a procédé à la révision de ses statuts.

17 POUR – 1 CONTRE (Mme Leclère)

14. CCPU Statuts – compétence GEMAPI

Il est demandé au conseil :

- d'accepter les missions hors GEMAPI de la communauté de communes à compter du 1er janvier 2018, par l'insertion dans les compétences facultatives : 6° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations hors GEMAPI :
 - . Actions en faveur de la protection et de la conservation des eaux superficielles et souterraines,
 - . Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans l'intérêt de bassin,
 - . Concours à l'animation et à la concertation dans les domaines de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques et de la prévention des inondations,
 - . Concours à des actions de réduction de la vulnérabilité au risque inondation, à la gestion de crise et aux actions de développement de la conscience du risque.

UNANIMITE

15. Convention chantier d'insertion 2017

Le conseil municipal approuve la nouvelle convention de prestations 2017 avec le Centre socioculturel intercommunal Pierre Mendès France pour l'organisation du chantier d'insertion. La participation s'élève à 6 050 €.

UNANIMITE

16. Demande de subvention Conseil départemental et Région

M. le Maire présente le projet de construction d'une nouvelle cuisine à la cantine. L'avant projet définitif (APD) a été réalisé par M. CASSE, architecte. Les dépenses sont estimées à : 341 885 € HT.

M. le Maire propose au conseil de solliciter de la part du Département et de la Région, l'attribution d'aides en vue du financement de l'opération et de mandater l'architecte sollicité en phase APD pour la suite du dossier de maîtrise d'œuvre.

UNANIMITE

17. Coupe de bois 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, qu'il convient de préciser la destination des coupes de bois pour l'exercice 2018, à la demande de l'Office National des Forêts.

La coupe envisagée concerne la parcelle n° 20 partie canton de « Bois de Saint-Quentin » sur une contenance de 20.54 ha.

Elle est constituée d'un peuplement de type : taillis de chênes verts.

UNANIMITE

18. Suppression du dispositif subvention façades

Le conseil municipal approuve la suppression du dispositif d'attribution de la subvention pour la rénovation des façades.

UNANIMITE

19. Achat parcelles AL 308 et AL 309

Afin de pouvoir accéder au nouveau forage de la Madone, la commune souhaite acquérir certaines parcelles privées. Le conseil approuve l'acquisition des parcelles AL308 et AL309 appartenant à Mme BENEZET Marie-Françoise pour 0,50 euros le m².

UNANIMITE

La séance est levée à 19 heures 30

Le Maire,
Yvon BONZI

